

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 9 FÉVRIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation
31 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Sébastien FRESSE pouvoir donné à Guillaume ÉTÉVÉ, Jean-Claude ROMARY pouvoir donné à Christine MEYER.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : 11_2026 - Avenant n°1 - EML (lot 06) et avenant n°1 - BELEN (lot 09bis) du Projet intergénérationnel
N° de délibération : 11_2026

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	2	16	0	0	0

Le Maire rappelle que la commune conduit actuellement un projet intergénérationnel d'envergure, comprenant la construction d'un équipement d'accueil de la petite enfance, d'un espace culturel intégrant une médiathèque, ainsi que de logements destinés aux personnes âgées.

Il précise que plusieurs de ces équipements relèvent de compétences exercées par la Communauté de Communes Moselle Madon. À ce titre, celle-ci participe au financement de l'opération à hauteur de 31,38 %.

Le Maire déclare que, suite à des difficultés rencontrées en cours d'exécution, plusieurs lots du marché de travaux nécessitent la conclusion d'avenants :

- Lot 06 – Menuiseries intérieures (EML)

Adaptation des menuiseries intérieures et du mobilier suite aux modifications d'aménagement intérieur souhaitée par les utilisateurs,
Adaptation des menuiseries intérieures suite aux modifications d'aménagement intérieur suite aux contraintes du chantier,
Modifications et adaptations des cuisines des logements,
Remplacement des volets persiennes dégradés en combles du Presbytère.
Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 6 290,01 € HT, correspondant à l'avenant n°1.
Le marché est porté à 243 830,48 € HT, soit une évolution cumulée de 2,65 % par rapport au montant initial de 237 540,47 € HT.

- Lot 09bis – Peinture (BELEN Peintures)

Volets des combles, fenêtres façade arrière, cage d'escalier commune.
Les travaux s'élèvent à 19 417,50 € HT (avenant n°1).
Le marché atteint désormais 109 725,60 € HT, représentant une hausse totale de 21,50 % par rapport au montant initial de 90 308,10 € HT.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses dispositions relatives aux modifications des marchés en cours d'exécution ;
Vu les marchés de travaux conclus pour le projet intergénérationnel ;
Vu les propositions d'avenants présentés par les entreprises titulaires des lots concernés ;
Considérant que plusieurs prestations supplémentaires, non prévues dans les marchés initiaux, doivent être réalisées pour la bonne poursuite du chantier ;
Considérant que ces adaptations sont rendues nécessaires par des circonstances extérieures aux entreprises, notamment la liquidation judiciaire d'un précédent titulaire et la découverte de contraintes techniques imprévues ;
Considérant que les montants supplémentaires demeurent dans les limites autorisées par le Code de la commande publique ;

Le Maire propose que le conseil municipal :

- APPROUVE les avenants n°1 du lot 06, n°1 du lot 09bis, tels que présentés ci-dessus ;
- L'AUTORISE à signer lesdits avenants, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- CONFIRME que les crédits correspondants sont déjà inscrits au budget communal à l'opération 201509 « Projet intergénérationnel ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 10 février 2026
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

Marcel TEDESCO
2026.02.10 15:30:39 +0100
Ref:10415242-15706339-1-D
Signature numérique
Maire